

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue par visioconférence, ce 2^e jour de juillet 2025, à 18 h 30, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M^{me} Marie-Pier Létourneau, vice-présidente;
M^{me} Karine Boivin;
M. Éric Simard;

MEMBRES DU PERSONNEL

M^{me} Marie-Claude Tremblay;
M^{me} Esther Côté;
M^{me} Nadia Lambert;
M^{me} Sabrina Castonguay;
M^{me} Audrey Boulianne;
M^{me} Chantale Simard;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Pierre Lavoie;
M^{me} Marie-Eve Sasseville;
M^{me} Stéphanie Nadeau;

assistés de M^e Annie Tremblay, directrice générale par intérim et de M^e Anne-Sophie Potvin, secrétaire générale par intérim.

Absences :

M^{me} Marie-Pierre Gagné, membre parent;
M. Daniel Gauthier, membre de la communauté;
M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente;

Invités :

M^{me} Stéphanie Lachance, directrice du Service des ressources financières;
M. Carl Bouchard, directeur général adjoint par intérim.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 30 juin 2025 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

2. Mot de bienvenue

M^{me} Annie Tremblay, directrice générale par intérim, souhaite la bienvenue à tous les membres. Elle fait également un résumé des compressions budgétaires, principalement pour les nouvelles personnes au sein du conseil.

3. Adoption de l'ordre du jour

M^{me} Annie Tremblay fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-0684-07-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M^{me} Annie Tremblay, directrice générale par intérim, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration**6.1. Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

6.2. Comité des ressources humaines

Il n'y a rien à signaler.

6.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

6.4. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

7. Présentation ou information au conseil d'administration

Il n'y a rien à signaler.

8. Agenda de consentement

Il n'y a rien à signaler.

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Il n'y a rien à signaler.

10. Dossiers nécessitant une décision**10.1. Approbation des recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-139-06-25 à CRR-143-06-25 et CRR-001-07-25 à CRR-003-07-25)**

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues les 27 juin et 2 juillet 2025;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-139-06-25, CRR-140-06-25, CRR-141-06-25, CRR-142-06-25, CRR-143-06-25, CRR-001-07-25, CRR-002-07-25 et CRR-003-07-25;

ATTENDU les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion les 30 juin et 2 juillet 2025;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, ces recommandations du comité de répartition des ressources sont normalement acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

ATTENDU que ces recommandations ont été formulées par le comité de répartition des ressources avant la tenue d'une séance de décisions de la direction générale faisant en sorte que les membres du conseil d'administration n'ont pas à entériner une décision, mais plutôt à approuver ces recommandations;

En conséquence,

CA-0685-07-25

il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets approuve les recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

CRR-139-06-25 : AJOUT DE 19,75 HEURES TES À L'ÉCOLE MONSEIGNEUR BLUTEAU

CONSIDÉRANT l'arrivée d'un nouvel élève provenant d'un autre CSS ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que le besoin n'était pas connu;

CONSIDÉRANT que l'élève était accompagné en tout temps par une TES dans son autre milieu et qu'il nécessite un filet de sécurité, considérant ses besoins;

CONSIDÉRANT que les enveloppes budgétaires de l'école sont épuisées;

QUE l'ajout de 19,75 h/semaine de TES ne soit pas autorisé pour l'année scolaire 2025-2026;

QUE la demande soit réévaluée à l'automne, après le dépôt du budget initial.

CRR-140-06-25 : RÉSULTATS PRÉVUS DE L'ORGANISATION SCOLAIRE 2025-2026

CONSIDÉRANT la recommandation CRR-136-06-25;

QUE le déficit toléré au niveau de l'organisation scolaire soit de -14,89 postes;

QUE le résiduel des mesures 15015, 15021 et 15025 non dépensé, le cas échéant, soit conservé afin de financer, en partie, l'organisation scolaire déficitaire.

CRR-141-06-25 : COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires qui doivent être effectuées pour atteindre l'équilibre budgétaire;

QUE le poste de conseiller pédagogique en insertion professionnelle soit payé à 100 % par la mesure 15151 – Mentorat et insertion professionnelle du personnel enseignant en début de carrière représentant un montant de 45 387 \$, puisque 50 % avait déjà été considéré;

QU'une réduction de 6,9 postes soit faite concernant les contrats de suppléance pour les enseignants sur la liste de suppléance représentant un montant de 744 000 \$;

QU'une réduction de 6,4 postes soit faite concernant les contrats de suppléance pour les étudiants en voie de qualification représentant un montant de 576 000 \$;

QUE la mesure 15103 – Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (volet 1) pour les bibliothèques soit conservée à 100 %, représentant un montant de 109 131 \$;

QUE la mesure 11022– Maternelle 4 ans à temps plein, volet Parents, soit conservée à 100 %, représentant un montant de 32 250 \$;

QU'une deuxième réserve de 173 000 \$ sur le résiduel de 213 000 \$ soit conservée relativement à la mesure 15186 – Sorties scolaires en milieu culturel;

QU'un montant de 35 000 \$ soit retranché de la mesure 30181 – Formation, perfectionnement et soutien en sécurité de l'information et cyberdéfense;

QU'un montant de 140 000 \$ soit récupéré au niveau de l'accompagnement de deux enseignants étrangers qui ne sera plus nécessaire;

QUE l'application Cobalt soit retirée, représentant une économie de 12 000 \$;

QU'un montant de 66 000 \$ soit récupéré en fonction de l'augmentation du tarif du transport du midi;

QU'un poste vacant d'agente de bureau au SRH ne soit pas remplacé sur une période de 4 mois représentant un montant de 21 000 \$;

QUE la réserve de 100 000 \$ relativement à la mesure 15021 – Tutorat soit conservée.

**CRR-142-06-25 : ACHAT DU MATÉRIEL DIDACTIQUE CCQ APPROUVÉ PAR LE MEQ
RELATIVEMENT À LA SOUS-MESURE 18012 – ALLOCATION POUR LE MAO SELON LE NOMBRE
D'ÉLÈVES**

CONSIDÉRANT le montant d'allocation d'investissement disponible de 112 358 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant doit servir pour financer l'acquisition de manuels scolaires et guides d'enseignement lors du renouvellement d'un programme existant ou de la mise en place d'un nouveau programme;

CONSIDÉRANT que le nouveau programme de Culture et citoyenneté québécoise remplace désormais celui d'Éthique et culture religieuse;

CONSIDÉRANT que ce montant s'ajoute à celui de 402 659 \$ alloué l'an passé;

QU'un montant de 20 000 \$ soit conservé aux Services éducatifs;

QU'un montant de 200 \$ soit versé à chacun des groupes de niveau primaire et aux enseignants en Éthique et culture religieuse au secondaire;

QUE le montant restant soit réparti par le nombre d'élèves ce qui équivaut à un montant de 10,42 \$ par élève.

**CRR-143-06-25 : MESURE 15029 (VOLETS 1 ET 2) – SOUTIEN DES PREMIERS
APPRENTISSAGES DE LA LECTURE CHEZ LES ÉLÈVES DU PREMIER CYCLE**

CONSIDÉRANT que cette mesure vise à soutenir le développement des compétences en lecture des élèves du premier cycle du primaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs actions sont mises de l'avant par les services éducatifs par l'accompagnement des équipes-écoles par les conseillères pédagogiques;

CONSIDÉRANT que les services éducatifs procèdent déjà au développement par l'acquisition de matériel de soutien à la lecture;

QUE la mesure 15029 soit conservée aux Services éducatifs.

CRR-001-07-25 : COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT que de nouvelles compressions budgétaires doivent être effectuées pour atteindre l'équilibre budgétaire;

QUE le perfectionnement des cadres soit diminué une fois de plus pour une somme de 20 000 \$;

QUE les repas des cafétérias soient augmentés d'un dollar pour le repas complet et d'un dollar pour l'assiette du plat principal, représentant 18 708 \$;

QUE les gestionnaires du CSS n'accordent aucun temps supplémentaire rémunéré et aucun surcroît de travail rémunéré sans que ceux-ci soient présentés au comité de répartition des ressources;

QUE l'augmentation de 100 000 \$ dans la mesure 15011 – Agir autrement à la Cité étudiante soit conservé pour épouser son déficit d'organisation scolaire;

QU'un montant de 25 000 \$ soit retiré du budget du transport du programme Hockey Excellence de la Cité étudiante et qu'il soit assumé par celle-ci;

QUE l'augmentation de 11 000 \$ dans la mesure 15171 – Surveillance collective au préscolaire et au primaire soit utilisée pour épouser le déficit dans la mesure 15241 – Ressources additionnelles à demi-temps au préscolaire 5 ans;

QUE 83 heures soient ponctionnées dans les 47 postes non comblés d'aide à la classe;

QU'un montant de 30 000 \$ soit conservé relativement à la mesure 15560 – Vitalité des petites communautés;

QUE le montant pour la réussite éducative de 578 718 \$ soit ponctionné de 37 % représentant 214 000 \$ pour les écoles. Dans le cas où il n'est pas nécessaire de l'utiliser, il sera reversé au budget des écoles;

QUE la mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire soit ponctionnée à 20 % au lieu de 14 %, représentant une somme supplémentaire de 46 310 \$.

CRR-002-07-25 : COUPURES DANS LES COTISATIONS, AFFILIATIONS ET DONS

CONSIDÉRANT le contexte actuel de compressions budgétaires;

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets recommande aux autres centres de services scolaires de la région de cesser régionalement, de façon temporaire, ses adhésions, affiliations et cotisations aux organismes suivants :

- CRRE;
- Crépas;
- Défi Osentreprendre (entreprenariat 002);
- Forces Avenir.

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets cesse, de façon temporaire, ses adhésions, affiliations et cotisations aux organismes suivants :

- CREDD;
- Salon du livre Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Quatre chambres de commerce;
- UQAC – Membre observatoire développement moteur et psychomoteur;
- Couloir de la violence;
- Coopératives jeunesse;
- ARLPH;
- Album des finissants des écoles secondaires;
- Fondation Jean-Dolbeau;
- Fondation de la Cité étudiante;
- Course de la Relève.

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets baisse le montant de son adhésion :

- À 1 000 \$ au lieu de 2 000 \$ à l'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean.

CRR-003-07-25 : MESURE 15083 – RÉSEAU POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES PAR L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES (RÉCIT)

CONSIDÉRANT la fusion des mesures suivantes :

- 12060 – Ajustements pour les services du RÉCIT au niveau de la FGA;
- 15193 – Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies (RÉCIT) au niveau de la FP;

avec la mesure 15083 – Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies (RÉCIT) auparavant exclusive à la FGJ;

CONSIDÉRANT l'allocation au montant total de 222 428 \$;

CONSIDÉRANT le montant de base par CSS établi par le MEQ à 189 000 \$ et réparti entre les secteurs à raison de 105 000 \$ pour la FGJ, 52 500 \$ pour la FGA et 31 500 \$ pour la FP;

CONSIDÉRANT le résiduel au montant de 33 428 \$ qui pourrait être réparti en fonction de l'effectif scolaire propre à chaque secteur à l'instar de certaines autres mesures du plan numérique;

CONSIDÉRANT que la portion destinée à la FGJ pourrait continuer d'être utilisée pour financer le salaire d'un poste de conseiller pédagogique et des frais de déplacement sous-jacents;

CONSIDÉRANT que la portion destinée à la FGA et la FP pourrait être décentralisée entièrement dans ces secteurs;

QUE l'allocation soit ainsi répartie :

- FGJ : montant de base de 105 000 \$ plus 26 013 \$ pour un total de 131 013 \$;
- FGA : montant de base de 52 500 \$ plus 3 919 \$ pour un total de 56 419 \$;
- FP : montant de base de 31 500 \$ plus 3 496 \$ pour un total de 34 996 \$.

A D O P T É

11. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

12. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 23 septembre 2025, au Centre administratif de Roberval.

13. Levée de la séance

CA-0686-07-25

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 31.

A D O P T É

La vice-présidente,

Marie-Pier Létourneau

La secrétaire générale par intérim,

Anne-Sophie Potvin, avocate